



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE
ECURIE VELLAVE



1° MONTEE DE DEMONSTRATION DE LA SUMENE (Haute-Loire)

16 et 17 mai 2026

AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITES DE ST JULIEN CHAPTEUIL ET ST PIERRE EYNAC

REGLEMENT

ECURIE VELLAVE
SARL GARAGE ABRIAL - 5, Route du Puy - 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL
Tél : 06 50 70 36 33 – E-mail : ecurievellave@gmail.com

Nom de la manifestation : **1° MONTEE DE DEMONSTRATION DE LA SUMENE**

Date de la manifestation : 16 – 17 MAI 2026

Organisateur administratif : ASA ONDAINE

Organisateur technique : ECURIE VELLAVE

Lieu de la manifestation : RD 26 – RD 261

Visa Ligue n° 26/CC 1051006 délivré le 25/02/26

Permis d'organisation FFSA n° 191 délivré le 26/02/26

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : ECURIE VELLAVE

Adresse : 5 ROUTE DU PUY - 43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- Directeur de Course au départ de la montée : Mme Evelyne LAPALUS licence N° 20303
- Commissaire technique : Mr Matthieu MACCOLINI licence N° 228892
- Médecin Docteur Clément FAYOLLE
- Commissaire chef de poste à l'arrivée : Mr Sullivan CAETANO licence N° 232714

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 17 mars 2026 à 17 heures.

Clôture des engagements le 12 mai 2026 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 14 mai 2026 à 20 heures.

Accueil des participants le 16 mai de 14 heures à 19 Heures.

Vérifications administratives Garage Abrial St Julien Chapeuil.

Le 16 mai de 14 h à 19 h.

Le 17 mai de 7 h à 8 h (conditions Art 1.3P),

Vérifications techniques Garage Abrial St Julien Chapeuil.

Le 16 mai de 14 h à 19 h 15.

Le 17 mai de 7 h à 8 h 15 (conditions Art 1.3P),

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 17 mai à 8 h 45 au parc de départ.

Briefing des concurrents le 17 mai à 8 h45 ligne de départ.

Démonstration le 17 mai à partir de 9 heures.

Remise des trophées le 17 mai à 19 h 30 salle des fêtes de St Pierre Eynac.

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Garage Abrial St Julien Chapeuil le 16 mai de 14 h à 19 h.

Le 17 mai de 7 h à 8 h à **titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.**

Vérifications techniques : Garage Abrial St Julien Chapeuil le 16 mai de 14 h à 19 h 15.

Le 17 mai de 7 h à 8 h 15 à **titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.**

Les participants devront présenter :

- Le permis de conduire du ou des conducteurs possibles en cours de validité.

Si le ou les conducteurs ont moins de 18 ans, le tuteur devra être mentionné sur l'engagement.

- Carte grise, ou titre de circulation, pour la voiture.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).
- Licence, ou titre de participation.

Tous les conducteurs et équipiers doivent être en possession d'une licence valable pour la pratique du sport automobile pour l'année en cours ou d'un titre de participation valable pour la montée de démonstration concernée.

Tous les équipiers auront au moins 16 ans.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE VELLAVE

Garage ABRIAL

5 route du Puy

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Tél. : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89

E-mail ecurievellave@gmail.com

Jusqu'au mardi 12 mai à minuit. Les droits d'engagement sont fixés à 100 € (**chèque à l'ordre de l'Ecurie Vellave**)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **25**.

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996. Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

Un extincteur de 2 kg en cours de validité présent et solidement arrimé dans la voiture.

4.2. EQUIPEMENT DE SECURITE

Conforme aux RTS.

Un casque norme CE.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes, les matières particulièrement inflammables (synthétiques et nylon entre autres) sont interdites.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

La montée de démonstration de La Sumène a le parcours suivant : sur RD 26 après le pont sur la Sumène puis le RD 261 jusqu'à l'entrée du village des Saucés.

Elle se déroulera en 3 ou 4 phases de démonstration en fonction des horaires.

Départ 50 mètres après le pont sur la Sumène.

Arrivée 400 mètres avant le village des Saucés.

Pente moyenne 7 %.

Longueur du parcours : 1 kms 729.

6.3. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée, 19 postes de commissaires, 19 extincteurs, un par poste, sont prévus.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1. PHASE DE DEMONSTRATION

Modalités de retours dans les parcs concurrents : les voitures descendront en convoi à vitesse modérée par la route D261, D28 et la D26 sauf décision contraire de la Direction de course. Le convoi sera encadré par un organisateur. Les équipages devront rester à la disposition de la Direction de course et suivre les instructions qui leurs seront données. Les voitures devront rester groupées lors du convoi et respecter le code de la route.

ARTICLE 8. ASSURANCE

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée ultérieurement par additif.

Publicité optionnelle sera communiquée ultérieurement par additif.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées aura lieu le 17 mai à 19 h 30 Salle des fêtes de St Pierre Eynac.

<input type="checkbox"/>	1° MONTEE DE DEMONSTRATION	<input type="checkbox"/>	ORDRE D'ARRIVEE
VISA ADMINISTRATIF		VISA TECHNIQUE	
MONTANT DU REGLEMENT		CHEQUE <input type="checkbox"/>	REFERENCE DU CHEQUE
		ESPECES <input type="checkbox"/>	
VEHICULE			
MARQUE		MODELE	
ANNEE		CYLINDREE	
NUMERO D'IMMATRICULATION :			
CONCURRENT / CONDUCTEUR			
LICENCE N°		LICENCE TUTEUR N°	
CODE LIGUE/ASA		NOM TUTEUR	
DATE DE NAISSANCE		LIEU	
PERMIS N°		DELIVRE LE A	
NOM		PRENOM	
ADRESSE			
CODE POSTAL - VILLE		TELEPHONE - MAIL	
EQUIPIER			
LICENCE N°		LICENCE TUTEUR N°	
CODE LIGUE/ASA		NOM TUTEUR	
DATE DE NAISSANCE		LIEU	
PERMIS N°		DELIVRE LE A	
NOM		PRENOM	
ADRESSE			
CODE POSTAL - VILLE		TELEPHONE - MAIL	

Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de la réglementation générale de la FFSA. Je déclare avoir pris connaissance des règlements concernant le dopage et m'engage à accepter tout contrôle en ce sens. Je renonce à tout recours contre l'organisateur technique ou administratif ou contre un membre de l'organisation, en cas de sortie de route ou de collision avec un autre concurrent.

Fait le _____ à _____
SIGNATURE